

Finances Tim – Modalités de l'offre de crédit sur le relevé

Entrée en vigueur : 16 novembre 2023

Dernière révision : 16 novembre 2023

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE QUI SUIT. VOUS NE POUVEZ PARTICIPER À CETTE OFFRE QUE SI VOUS ACCEPTEZ D'ÊTRE LÉGALEMENT LIÉ PAR SES MODALITÉS ET DE VOUS Y CONFORMER.

1. Modalités de l'offre

Les présentes modalités (les « **Modalités de l'offre de crédit sur le relevé** ») régissent l'offre suivante, à laquelle peuvent participer les utilisateurs admissibles des services de Finances Tim (l'« **Offre de crédit sur le relevé** »). Les présentes constituent un contrat juridique exécutoire entre vous et Groupe TDL Corporation (« **TDL** »).

En plus des présentes, votre participation à l'Offre de crédit sur le relevé est assujettie : (i) aux modalités actuelles du programme FidéliTim (« **FidéliTim** ») (les « **Modalités de FidéliTim** »; consultez le <https://www.timhortons.ca/fidelitim-modalites-conditions>) et à toutes les modalités supplémentaires applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim); (ii) aux modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim (l'« **Offre de la Carte de crédit Tim** ») (les « **Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim** »; consultez le <https://timsfinancial.ca/fr/legal.html>); et (iii) aux modalités des services financiers de Tim Hortons (les « **Services de Finances Tim** ») (les « **Modalités de Finances Tim** »; consultez le <https://timsfinancial.ca/fr/legal.html>), et à toutes les modalités supplémentaires des services financiers (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), y compris toute convention de titulaire de carte ou de compte (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim).

Les présentes sont des modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim) qui s'appliquent à l'Offre de crédit sur le relevé. L'Offre de crédit sur le relevé est une offre de points personnalisée des services financiers (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim).

En cas de conflit ou d'incompatibilité entre (i) une disposition des présentes et les Modalités de FidéliTim, les modalités supplémentaires (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim), les modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim, y compris l'Offre de la Carte de crédit Tim), les Modalités de Finances Tim et/ou toutes les autres modalités supplémentaires de Tim Hortons (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), les présentes prévaudront; ou (ii) une disposition des présentes et votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable et/ou toute autre modalité de Neo (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), les modalités de votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable prévaudront, à moins que TDL (défini ci-dessus) n'en décide autrement (par exemple, en envoyant un message à l'adresse courriel, ou à d'autres coordonnées que nous possédons, à notre discrétion, associée à votre produit de Finances Tim et/ou à votre compte FidéliTim) en faisant explicitement référence aux dispositions qui sont en conflit ou incompatibles et à sa décision concernant la résolution de ce conflit ou de cette incompatibilité, laquelle décision est définitive et contraignante à votre égard. En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise des présentes et des divulgations ou d'autres énoncés contenus dans le matériel relatif à l'Offre de crédit sur le relevé ou aux Services de Finances Tim, dont le site Web de Tim Hortons, l'appli ou la version française des présentes, et/ou dans la publicité aux lieux de vente, à la télévision, écrite ou en ligne, les modalités de la version anglaise des présentes prévalent, régissent et ont préséance, dans toute la mesure permise par la loi.

2. Admissibilité

Pour participer à l'Offre de crédit sur le relevé, vous devez : (i) être un résident du Canada; (ii) avoir atteint l'âge légal de la majorité dans votre province ou territoire de résidence; (iii) avoir un compte FidéliTim (un « **Compte FidéliTim** ») en tant que participant inscrit (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim); (iv) avoir un produit de Finances Tim admissible (tel que ce terme est défini dans les Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim) (il demeure entendu que votre utilisation d'un produit de Finances Tim admissible sera automatiquement liée à votre Compte FidéliTim utilisé pour la demande du produit de Finances Tim admissible); (v) vous conformer à toutes les Modalités de Finances Tim et à toutes les modalités supplémentaires des services financiers applicables (y compris être en règle selon votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable, tel que ce terme est défini dans votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable); et (vi) vous conformer aux Modalités de FidéliTim et à toutes les modalités supplémentaires applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) et les modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim, y compris les Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim).

3. Offre de points personnalisée des services financiers

Période de l'offre

L'Offre de crédit sur le relevé entre en vigueur à la date indiquée ci-dessus, et elle doit automatiquement être renouvelée tous les mois (chaque période étant une « **Période de renouvellement de l'offre** »), sauf si TDL y met fin, à sa discrétion exclusive et à tout moment, auquel cas l'Offre de crédit sur le relevé prend fin à la date de fin de la Période de renouvellement de l'offre en cours (une « **Période de l'offre** »).

Cycle de facturation admissible

Si, au cours de la Période de l'offre et à l'égard du cycle de facturation en cours (le « **Cycle de facturation admissible** ») pour votre produit de Finances Tim admissible : (i) vous êtes admissible à participer à l'Offre de crédit sur le relevé; (ii) votre Compte FidéliTim a un solde minimum de points (défini ci-dessous); et (iii) vous avez au moins une (1) transaction admissible (tel que ce terme est défini dans les Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim) impayée portée à votre compte de produit de Finances Tim admissible, relativement à un achat de bien ou de service (ou d'un ensemble unique de biens ou de services) à laquelle un crédit sur le relevé (défini ci-dessous) n'a pas encore été appliqué (une « **Transaction admissible de bien ou service** »), vous serez admissible à appliquer un crédit sur le relevé (défini ci-dessous). Nonobstant ce qui précède, une Transaction admissible de bien ou service ne sera pas constituée de transactions impayées d'un cycle de facturation antérieur, de frais ou d'achats de cryptomonnaie, de bons, de cartes-cadeaux ou d'autres articles similaires.

Solde minimum de points

Pour être admissible à l'application d'un crédit sur le relevé (défini ci-dessous) au cours d'un Cycle de facturation admissible, votre Compte FidéliTim doit avoir un solde égal ou supérieur au nombre requis de points (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) pour un crédit sur le relevé au moment de l'échange (un « **Solde minimum de points** »). Le Solde minimum de points requis pour un Crédit sur le relevé sera indiqué pendant la Période de l'offre sur l'application de Tim Hortons, dans la section des offres personnalisées du Compte FidéliTim, et/ou par d'autres moyens déterminés par TDL à sa discrétion exclusive (et il peut changer pendant la Période de l'offre de temps à autre, à la discrétion exclusive de TDL).

Crédit sur le relevé

Au cours d'un Cycle de facturation admissible (conformément à toutes les exigences énoncées ci-

dessus), vous pourrez échanger des points contre la totalité ou une partie d'une (1) ou plusieurs Transactions admissibles de biens ou services (un « **Crédit sur le relevé** »). Le nombre requis de points échangés pour un Crédit sur le relevé sera égal au Solde minimum de points applicable pour ce Crédit sur le relevé, comme énoncé ci-dessus. La valeur de tout Crédit sur le relevé disponible pendant la Période de l'offre sera un multiple de 5 dollars compris entre 5 et 45 dollars canadiens et elle sera indiquée sur l'application de Tim Hortons, dans la section des offres personnalisées du Compte FidéliTim, et/ou par d'autres moyens déterminés par TDL à sa discrétion exclusive (et elle peut changer pendant la Période de l'offre de temps à autre, à la discrétion exclusive de TDL). Les Transactions admissibles de biens ou services (en totalité ou en partie) auxquelles un Crédit sur le relevé est appliqué seront déterminées par TDL, à sa discrétion exclusive, en fonction du nombre de points échangés et de la valeur correspondante du Crédit sur le relevé.

Pour appliquer un Crédit sur le relevé à votre compte de produit de Finances Tim admissible, vous devez suivre les instructions applicables à l'écran sur l'application de Tim Hortons, en vous connectant à votre Compte FidéliTim, afin d'échanger les points applicables contre le Crédit sur le relevé. Après avoir échangé les points applicables, le Crédit sur le relevé sera automatiquement appliqué à votre compte de produit de Finances Tim admissible pour le Cycle de facturation admissible applicable.

Limites et conditions

Une limite d'un (1) Crédit sur le relevé par personne et par compte de produit de Finances Tim admissible et/ou Compte FidéliTim par période de 7 jours s'applique pendant la Période de l'offre. Cette période de 7 jours commence à la date et à l'heure où un Crédit sur le relevé est appliqué pour la première fois, et se termine 7 jours plus tard (par exemple, si un Crédit sur le relevé est appliqué pour la première fois un lundi à 11 h 00, heure de l'Est, un Crédit sur le relevé supplémentaire ne peut être appliqué qu'à partir du lundi suivant à 11 h 01, heure de l'Est, ou plus tard, pendant la Période de l'offre).

En aucun cas plus d'un (1) Crédit sur le relevé ne peut être appliqué aux mêmes Transactions admissibles de biens ou services (il est entendu que les Crédits sur le relevé ne sont pas cumulables : un (1) seul Crédit sur le relevé peut être appliqué à une Transaction admissible de bien ou service).

En aucun cas un Crédit sur le relevé ne peut être appliqué à des Transactions admissibles de biens ou services dont la valeur est inférieure à la valeur du Crédit sur le relevé (par exemple, si la valeur totale des Transactions admissibles de biens ou services portées à votre compte de produit de Finances Tim admissible au cours d'un Cycle de facturation admissible est de 40 dollars, un Crédit sur le relevé d'une valeur de 45 dollars ne peut être appliqué aux Transactions admissibles de biens ou services).

REMARQUE IMPORTANTE : Nonobstant toute autre disposition des présentes, un Crédit sur le relevé est une récompense (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim) qui ne peut être combinée à d'autres récompenses et, en aucun cas, la valeur d'un Crédit sur le relevé ne dépassera le montant maximal des récompenses.

Il est entendu qu'une Transaction admissible de bien ou service doit répondre à tous les critères énoncés dans les présentes au moment où les points sont échangés pour permettre l'application d'un Crédit sur le relevé. Lorsque des points sont échangés afin d'appliquer un Crédit sur le relevé, ces points ne peuvent pas être rétablis dans le Compte FidéliTim applicable (il demeure entendu que vous ne pouvez ni annuler ni renverser un tel échange). Si le ou les biens ou services d'une Transaction admissible de bien ou service (ou une partie de celle-ci) à laquelle un Crédit sur le relevé a été appliqué au cours d'un Cycle de facturation admissible sont retournés, le Crédit sur le relevé sera automatiquement appliqué à d'autres Transactions admissibles de biens ou services (ou une partie de celles-ci) pour le Cycle de facturation admissible applicable (déterminé par TDL à sa discrétion exclusive). Si le ou les biens ou services d'une Transaction admissible de bien ou service (ou une partie de celle-ci) à laquelle un Crédit sur le relevé a été appliqué au cours d'un Cycle de facturation admissible sont retournés, et qu'il n'y a pas d'autres Transactions admissibles de biens ou services pour le Cycle

de facturation admissible applicable qui ont été portées à votre compte de produit de Finances Tim admissible, alors : (i) pendant le Cycle de facturation admissible applicable, il sera possible d'appliquer automatiquement le Crédit sur le relevé à d'autres Transactions admissibles de produits ou services (ou à une partie de celles-ci); (ii) il est entendu que vous ne pourrez pas appliquer un autre Crédit sur le relevé pendant le Cycle de facturation admissible applicable tant que d'autres Transactions admissibles de produits ou services n'auront pas été portées à votre compte (sous réserve de la limite de 7 jours, énoncée ci-dessus); et (iii) si aucune autre Transaction admissible de bien ou service n'est portée à votre compte de produit de Finances Tim admissible pour le Cycle de facturation admissible applicable, le Crédit sur le relevé ne sera pas reporté aux Cycles de facturation admissibles subséquents.

L'Offre de crédit sur le relevé peut être combinée avec d'autres offres de points personnalisées des services financiers et avec des offres personnalisées de FidéliTim (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim), sauf si les modalités propres à une offre de telles offres de points personnalisées des services financiers ou de telles offres personnalisées ou récompenses stipulent qu'il est interdit d'y combiner l'Offre de crédit sur le relevé.

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, il demeure entendu que la capacité d'échanger et/ou d'utiliser autrement les points, comme stipulé aux présentes, est assujettie aux présentes, aux Modalités de FidéliTim, à toutes les modalités supplémentaires applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim), ainsi qu'aux modalités propres à une offre (tel que ce terme est défini dans les Modalités de FidéliTim, y compris les Modalités de l'offre de la Carte de crédit Tim), aux Modalités de Finances Tim et aux modalités supplémentaires des services financiers applicables (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim), y compris la conformité à votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable (tel que ce terme est défini dans votre convention de titulaire de carte ou de compte applicable).

4. Confidentialité

En participant à l'Offre de crédit sur le relevé, vous reconnaissez que vous avez lu et compris : (i) la Politique de confidentialité de Finances Tim (<https://timsfinancial.ca/fr/legal.html>); et (ii) la Politique de confidentialité de Tim Hortons (www.timhortons.ca/politique-de-confidentialite). Vous reconnaissez avoir donné votre consentement relativement aux pratiques décrites dans chacune de ces politiques.

5. Résiliation

Dans toute la mesure où la loi applicable le permet, nous pouvons, à notre discrétion exclusive, restreindre, suspendre ou résilier votre accès et votre participation à l'Offre de crédit sur le relevé, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis. Dans toute la mesure permise par les lois applicables, nous pouvons également suspendre, modifier ou résilier l'Offre de crédit sur le relevé, en totalité ou en partie, avec ou sans préavis.

TDL et tous les renonciataires (tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim) ne sont pas responsables des erreurs de copie ou d'images relatives à l'Offre de crédit sur le relevé, ou à tout autre produit ou toute offre proposé dans le cadre du programme FidéliTim ou des Services de Finances Tim. Les erreurs seront corrigées une fois découvertes, et TDL se réserve le droit de révoquer toute offre déclarée et de corriger toute erreur, inexactitude ou omission (y compris après soumission d'une commande).

Toute disposition des présentes qui, expressément ou de par sa nature, survit à la résiliation ou à l'expiration, ou qui prévoit une exécution ou une observation postérieure à la résiliation ou à l'expiration des présentes, survivra à la résiliation ou à l'expiration des présentes pour quelque raison que ce soit. TDL se réserve également le droit d'exercer tous les recours à sa disposition en droit et en équité en cas de violation des présentes.

6. Modification

Si les lois applicables l'exigent (un « **Avis de modification prescrit** ») ou à la discrétion exclusive de TDL, TDL enverra un avis écrit concernant une modification proposée aux présentes. Un Avis de modification prescrit sera fourni au moins trente (30) jours (ou toute période prescrite par les lois applicables) avant l'entrée en vigueur par la publication d'une note, l'envoi d'un courriel à votre adresse courriel (ou à d'autres coordonnées que nous possédons, à notre discrétion), et/ou, à notre discrétion exclusive, par tout autre moyen et/ou toute autre coordonnée que vous nous avez fournie. Après l'émission de l'Avis de modification prescrit, si la modification en question ne vous convient pas, vous pouvez la refuser et annuler notre entente à tout moment pendant la période de trente (30) jours (ou toute période prescrite par les lois applicables) précédant l'entrée en vigueur de la modification (l'annulation est assujettie aux modalités et procédures applicables, y compris celles qui sont supplémentaires, des Modalités de Finances Tim et des modalités supplémentaires des services financiers, tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim) ou, si les lois applicables l'exigent et si la modification augmente vos obligations en vertu des présentes ou diminue celles de TDL, vous pouvez refuser la modification et annuler notre entente, sans frais ni pénalité, en nous envoyant un avis à cet effet au plus trente (30) jours après la date d'entrée en vigueur de la modification (l'annulation est assujettie aux modalités et procédures applicables, y compris celles qui sont supplémentaires, des Modalités de Finances Tim et des modalités supplémentaires des services financiers, tel que ce terme est défini dans les Modalités de Finances Tim). Sous réserve uniquement de l'exigence d'un Avis de modification prescrit (le cas échéant), TDL se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, sans préavis et à tout moment, de suspendre et/ou de modifier la totalité ou une partie des présentes, ou toute autre information relative à l'Offre de crédit sur le relevé, ou de mettre fin à la totalité ou à une partie de l'Offre de crédit sur le relevé.

7. Dispositions générales

Sans limiter le caractère général de ce qui précède, il est entendu que l'Offre de crédit sur le relevé et les présentes sont assujetties aux articles suivants des Modalités de Finances Tim : Article 9 (Loi applicable, arbitrage et renonciation aux recours collectifs), article 10 (Déni de garanties), article 11 (Recours exclusif et limitation de responsabilité), article 12 (Indemnisation), article 13 (Intégration, divisibilité et renonciation) et article 15 (Coordonnées).